

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de douze Conseillers, Monsieur Le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

PRÉSENTS :

M. THEROND Éric, Mme VARENNE Claudine, M. CARTERON Jacques, M. DOPEUX Laurent, Mme DURAND Valérie, M. DESFARGES Antoine, M. BELAOUES Jean-Baptiste, Mme MANHES Nathalie, Mme ROUQUETTE Vanessa, M. FOURY Alexandre, M. MARTINROCHE Michel, M. ANDOCHE Éric.

ABSENTS :

Mme BERLIOUX Anne-Marie a donné pouvoir à M. CARTERON Jacques
M. BASSET Loïc

M. CARTERON Jacques a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire met à l'approbation le Procès-Verbal et les délibérations de la dernière séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2024.

Approbation est faite à l'unanimité.

1 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE : Unanimité

2 - EMPRUNT ASSAINISSEMENT ET AJUSTEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Considérant que par sa délibération du 9 Avril 2024 et celle du 20 Juin (2024-040) le Conseil municipal a décidé d'emprunter un montant de 70 000,00 € pour réaliser les travaux d'assainissement,

Considérant que le chapitre 66 correspondant aux charges financières, doit être alimenté d'un montant de 640 € afin de permettre au compte des intérêts de répondre aux besoins d'ici fin décembre 2024,
 Considérant que le chapitre 16 correspondant aux charges financières, doit être alimenté d'un montant de 310 € afin de permettre au compte emprunt de répondre aux besoins de capital d'ici fin décembre 2024,
 Il y a lieu d'alimenter le chapitre 66 Charges financières pour un montant de 640 €.
 Il y a lieu d'alimenter le chapitre 16 article 1641 Emprunt pour un montant total de 310 €.
 Considérant que le chapitre 014 Atténuations de produits nécessite un ajustement de 20 centimes d'euros afin de permettre le reversement de l'arrondi de la redevance assainissement pour modernisation des réseaux de collecte,

Monsieur Le Maire propose de réaliser les crédits supplémentaires suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	SECTION	CREDITS SUPPLEMENTAIRES
66	6618	Intérêts	Fonctionnement Dépenses	640,00 €
014	706129	Reversement modernisation redevance eau	Fonctionnement Dépenses	0,20 €
16	1641	Capital amorti nouvel emprunt	Investissement Dépenses	310,00 €
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	SECTION	CREDITS SUPPLEMENTAIRES
70	70611	Redevance assainissement	Fonctionnement Recettes	640,20 €
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	SECTION	CREDITS REDUITS
21	21532	Réseaux Assainissement	Investissement Dépenses	310,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée :

Article 1 : d'adopter les crédits supplémentaires et les réductions de crédits sur les comptes comme ci-dessus indiqués,

Article 2 : d'autoriser le maire à effectuer la décision modificative comme décrite ci-dessus.

VOTE : Approbation à l'unanimité

3 - AUGMENTATION DES COMPTES DE CAUTION

Considérant que les chapitres 16 et notamment les comptes 165 correspondants aux comptes de caution, doivent être alimentés d'un montant de 140 € afin de permettre de percevoir la caution d'entrée de l'appartement 1 Rue Principale d'ici fin décembre 2024, équivalente à 530 €,

Il y a lieu d'alimenter le chapitre 16, notamment l'article 165 Dépôts et cautionnements reçus de 140 € à l'investissement Recettes.

Considérant qu'il faut toujours également envisager le remboursement de la caution, en cas de départ, Monsieur le Maire propose de réaliser les crédits supplémentaires suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	SECTION	CREDITS SUPPLEMENT
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	Investissement Recettes	140,00 €
16	165	Dépôts et cautionnements versés	Investissement Dépenses	140,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les crédits supplémentaires sur les comptes comme ci-dessus indiqués,

Article 2 : d'autoriser le maire à effectuer la décision modificative comme décrite ci-dessus.

VOTE : unanimité

4 - APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER – DÉLIVRANCE ET TARIF

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année **2025** par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante :

1- Assiette des coupes

- X** - de finir la parcelle 1 et d'agrandir la surface de coupe à 2 200 m² par affouagiste,
X - d'accepter l'ensemble des suppressions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Forêt d' YRONDE ET BURON	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire <i>préciser :</i>	<i>Motif de la modification (mention obligatoire)</i>
	2	SF	SUPPRESSION	ONF-TA-Transition
	6	SF	SUPPRESSION	ONF-TA-Transition d'aménagement

2- Points spécifiques relatifs à la délivrance

Pour les coupes délivrées (art. L 145-1 à 145-3 du code forestier), M. Le Maire rappelle que :

- par délibération, le conseil municipal de la commune d'Yronde et Buron devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage (règlement d'affouage dont mode de partage, désignation des bénéficiaires solvables, montant des taxes d'affouages ...).
- les bois délivrés ne peuvent être utilisés que pour les besoins ruraux et domestiques des bénéficiaires qui ne peuvent en aucun cas les revendre.

3- Tarifs et inscriptions coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la coupe affouagère est à 60 € et propose :

- de maintenir ce tarif de la coupe de bois à 60 € par affouagiste encore cette année.
- la date du 15 novembre 2024 pour la fin des inscriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée accepte :

- de finir la parcelle 1 et d'agrandir la surface de coupe à 2 200 m² par affouagiste,
- l'ensemble des suppressions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération,
- de délivrer la surface de coupe à 2 200 m² par tirage au sort,
- de fixer le délai de fin de coupe au 31 mai 2025 et de fin de sortie des bois coupés au 31 octobre 2025, après la remise du permis d'exploiter pour la délivrance,
- de maintenir le tarif de la coupe de bois à 60 € par affouagiste,
- de fixer la date du 15 novembre 2024 pour la fin des inscriptions
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

VOTE : unanimité

5 - OPÉRATIONS D'ORDRE – AVANCE PERETTI

Le chapitre 041 correspondant aux opérations patrimoniales, doit être abondé d'un montant de 5 148,60 € par un mandat puis par un titre afin de permettre de récupérer l'avance faite, au début des travaux de rénovation de la Mairie et de ses annexes, à l'entreprise PERETTI.

Il y a lieu d'alimenter le chapitre 041 Opérations patrimoniales sur les comptes 231 et 238 pour un montant de 5 148,60 € en dépenses investissement et en recettes investissement pour un montant total de 5 148,60 € sur chacun d'eux.

Considérant que le chapitre 041 opérations patrimoniales nécessite un ajustement de 5 148,60 d'euros en dépenses et en recettes afin de récupérer l'avance accordée à l'entreprise PERETTI.

Monsieur Le Maire propose de réaliser les crédits supplémentaires suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	SECTION	CREDITS SUPPLEMENTAIRES
041	231		Ordre Dépenses	5 148,60 €
041	238		Ordre Recettes	5 148,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée :

Article 1 : d'adopter les crédits supplémentaires sur les comptes comme ci-dessus indiqués,

Article 2 : d'autoriser le maire à effectuer la décision modificative comme décrite ci-dessus.

VOTE : unanimité

6 - QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

a) **PLUI**

La nouvelle version est en cours d'élaboration.

Plus qu'un simple règlement d'urbanisme, le PLUi constitue un outil au service de la solidarité territoriale, allant dans le sens d'une meilleure organisation de l'espace. Il s'agit de décliner un projet de territoire répondant aux besoins des habitants. Cette démarche permettra de planifier et de construire le cadre de vie et d'activité de Mond'Arverne Communauté à l'horizon 2035.

b) **Don d'arbres fruitiers par Mond'Arverne**

La communauté de communes propose d'aider des arboriculteurs ou associations (vergers partagés) à s'installer sur notre territoire, en proposant des terrains communaux. Notre commune étudie cette possibilité sur différents terrains, notamment dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle polyvalente.

c) **Incendie de poubelle**

Il a eu lieu en août près du city-park risquant d'endommager l'école. Une enquête de gendarmerie est en cours.

d) **Vidéo protection**

Une étude est lancée en lien avec la gendarmerie pour l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur certains lieux de passage publics. Le sujet est soumis à la réflexion : témoignage de communes équipées, coût du matériel, possibilités de subvention, information de la population, etc.

e) **Défi brasseur**

L'appareil implanté à la mairie est hors d'usage et doit être remplacé. Des devis nous sont proposés incluant ou non des contrats de maintenance. Une subvention de 750 € peut nous être allouée. La possibilité d'un appareil à l'intérieur de la salle polyvalente est aussi évoquée.

f) **Journée citoyenne**

La date du **SAMEDI 12 OCTOBRE** est fixée pour la journée citoyenne d'automne. Des tracts seront distribués dans vos boîtes aux lettres pour vous informer et vous inscrire. L'information sera également relayée par Panneau-Pocket.

g) **Repas des aînés**

Il est prévu le **DIMANCHE 24 NOVEMBRE**. La Commission sociale s'occupe de son organisation.

h) **La SNCF** nous informe que des abattages d'arbres se dérouleront aux abords de la voie ferrée.

i) **Fontaines et lavoirs**

Des travaux vont être entrepris pour remettre en eau le lavoir de la Molière et pour dévier l'eau de l'abreuvoir de Fontcrépon dans le puits mitoyen.

j) **Archives de la mairie**

Le retour des archives dans la mairie rénovée n'est pas terminé. Une séance est prévue le 16 novembre.

k) **Composteurs du SICTOM**

Leur installation dans les hameaux est prévue JEUDI 26 SEPTEMBRE.

l) **Columbarium**

Il reste peu d'emplacement et un columbarium supplémentaire est prévu avec un Jardin du Souvenir. Des devis nous ont été proposés.

m) **Butte de Buron**

Il reste quelques aménagements à installer mais l'accès est désormais ouvert au public. Merci aux volontaires qui sont intervenus le 14 septembre pour défricher le terre-plein et améliorer le sentier.

Fin de séance à 21 h 10

Prochaine réunion du Conseil Municipal **JEUDI 10 OCTOBRE 2024** à 19h30 dans la salle du Conseil.

Le Secrétaire,
Jacques CARTERON

Le Maire,
Éric THEROND